

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL DE POLICE DU 17 FÉVRIER 2025

SÉANCE PUBLIQUE

SECRETARIAT COMMUNAL

1. Vérification des pouvoirs et installation de M. Paul ANCION en qualité de conseiller de police.

MOTIVATION :

Le 20 janvier 2025, a eu lieu l'installation de dix-huit des dix-neuf élus en qualité de conseillers de police pour la législature 2024-2030.

M. Paul ANCION, élu Écolo, était absent lors de la séance d'installation du 20 janvier 2025 et n'a donc pu être installé.

M. ANCION n'a pas cessé de remplir les prescriptions légales en la matière, notamment en ce qui concerne les situations d'incompatibilité de parenté ou d'alliance visées par l'article 15 de la L.P.I.

Rien ne s'oppose donc à son installation en qualité de conseiller de police.

2. Actualisation du tableau de préséance des membres du conseil de police.

MOTIVATION :

Suite à l'installation de M. Paul ANCION en qualité de conseiller de police, il conviendra d'actualiser le tableau de préséance des membres du conseil de police de SERAING-NEUPRÉ.

TRAITEMENTS

3. Calcul des jetons de présence des conseillers de police.

MOTIVATION :

Le conseil de police d'une zone pluricommunale peut décider de faire appel, pour le calcul des jetons de présence des conseillers de police, au S.S.G.P.I.

Eu égard au renouvellement du conseil de police pour la législature 2024-2030, il est proposé à la nouvelle assemblée de faire appel au S.S.G.P.I. pour le calcul des jetons de présence des conseillers de police et d'adopter la convention utile.

IMPACT BUDGÉTAIRE : NÉANT.

HUIS CLOS

(...)